


**L'EUROPE EST EN GUERRE
CONTRE UN ENNEMI
QU'ELLE S'INVENTE**

FRONTEX [EXIT]



Depuis quinze ans, une approche exclusivement sécuritaire oriente les politiques migratoires européennes : mise en place d'une politique restrictive de délivrance des visas, construction de murs et de clôtures, contrôle militarisé des frontières terrestres, aériennes et maritimes par l'agence Frontex et renvoi forcé dans les pays d'origine, sous-traitance du contrôle migratoire à des États peu démocratiques en échange de rétribution...

Et pourtant, l'Europe n'est pas menacée d'invasion : la part des migrations internationales est restée stable ces soixante dernières années, et la majorité des migrations se fait entre les pays du Sud.

Et pourtant, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme consacre la libre circulation en proclamant le droit pour chacun de quitter tout pays, y compris le sien, et d'y revenir.

Et pourtant, les textes internationaux protègent les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile contre tout mauvais traitement et toute violation de leurs droits.

L'EUROPE EST EN GUERRE CONTRE UN ENNEMI QU'ELLE S'INVENTE

L'Union européenne (UE) respecte-t-elle ses engagements en termes de droits fondamentaux des migrants lors de la mise en place de sa politique migratoire ?

La politique migratoire européenne de fermeture est-elle en phase avec les enjeux actuels des migrations internationales ?

Nous vous proposons de déconstruire les idées reçues en répondant par « vrai » ou par « faux » à 10 affirmations.

WWW.FRONTEXIT.ORG

[FRONTEX], QUÉSAKO ?

Pour empêcher l'accès à ses 42 000 km de côtes, 9 000 km de frontières terrestres et 300 aéroports internationaux, l'Union européenne a créé en octobre 2004 « l'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne », dite Frontex, basée à Varsovie.

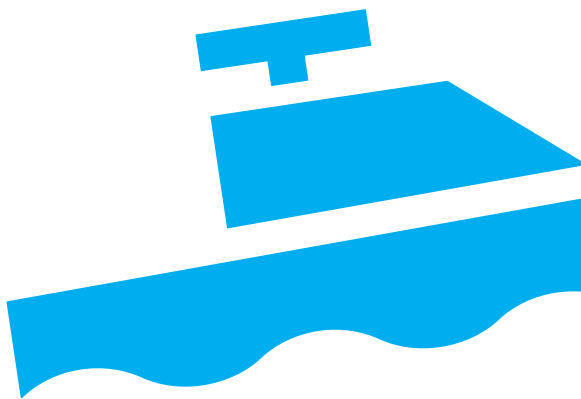
En quelques années, Frontex est devenu un acteur clef de la politique migratoire européenne. **Son rôle est de plus en plus important, comme le montrent l'évolution de son budget annuel (19 millions d'euros en 2006, 97 millions d'euros en 2014 et un prévisionnel à 114 millions en 2015), les moyens militaires qui lui sont dévolus, et son autonomie.** Frontex a en effet une personnalité juridique, elle peut signer des accords avec des pays non européens, sans contrôle démocratique des États signataires, des parlements nationaux et du Parlement européen.

Pour autant, la question fondamentale de la responsabilité de l'agence n'est pas claire : qui est responsable en cas de violation des droits des migrants, entre l'agence, l'État hôte d'une opération, ou l'État dont relève l'agent qui a commis la faute ? Quels mécanismes effectifs sont mis en place pour garantir l'accès des migrants à l'exercice de leurs droits ? Quelle garantie présente l'agence en termes de respect du principe de non refoulement, lors d'opérations maritimes notamment ? Autant de questions que la campagne Frontexit soulève et veut poser aux institutions concernées.

FRONTEX FAIT DU SAUVETAGE ?

Le directeur de l'agence européenne admet que « Frontex n'a pas mandat pour faire du sauvetage maritime ». En effet, Frontex a pour objectif de surveiller et de contrôler les frontières. Ainsi, l'opération *Triton*, coordonnée par Frontex en Italie, n'est pas le prolongement de l'opération militaire humanitaire italienne *Mare Nostrum*. Triton n'est qu'une opération de contrôle de plus qui vise à mettre à distance des étrangers. Frontex participe toutefois à des opérations de sauvetage, répondant aux obligations de droit international, lorsque l'État hôte de l'opération le lui demande.

[1] TOUT LE MONDE A LE DROIT DE MIGRER



[VRAI]

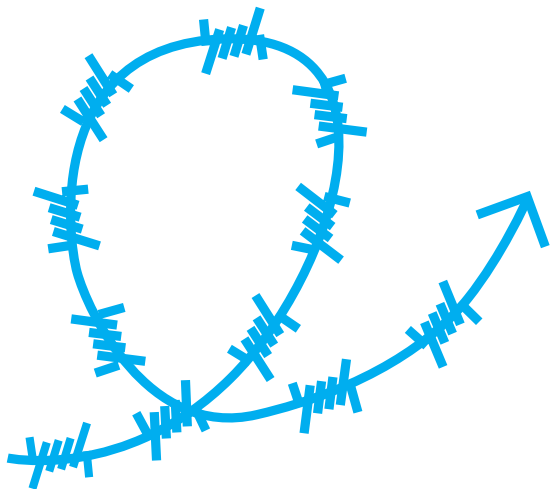
La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH - ONU, 1948) consacre le droit de « quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays »

- article 13. Dans les faits, seuls les ressortissants des pays du Nord et les ressortissants aisés des pays du Sud bénéficient réellement de ce droit. Alors qu'une expérience à l'étranger est toujours valorisée au Nord (études, voyage de découverte, expérience professionnelle...), le déplacement des personnes ressortissantes des pays du Sud est soumis à des conditions drastiques, et est de ce fait entravé.

De nombreuses personnes qui se voient refuser des visas renoncent à leur déplacement face à cette injustice criante. D'autres choisissent des voies d'entrée irrégulière faute d'avoir pu entrer en Europe de manière légale. Une fois en Europe, devenues « sans-papiers », elles ne pourront plus repartir.

L'Union européenne encourage les pays du Sud, même non frontaliers, à instaurer un contrôle strict de leurs propres frontières. Certains, comme le Maroc, l'Algérie ou la Tunisie ont même été jusqu'à créer un « délit d'émigration illégale » ou de tentative supposée d'émigration vers l'Europe, en contradiction avec l'article 13 de la DUDH. Le Sénégal, quant à lui, détourne sa législation nationale contre la traite des êtres humains pour poursuivre les candidats au départ.

[2] TOUTES LES MIGRATIONS VONT DES PAYS PAUVRES VERS LES PAYS RICHES



[FAUX]

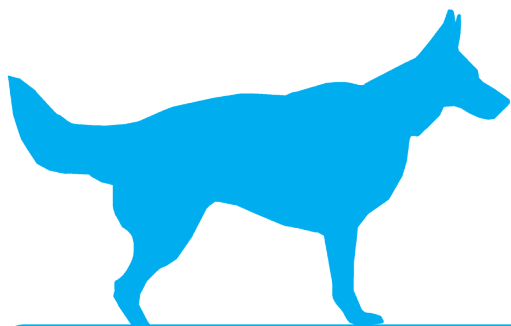
La majorité des personnes qui se déplacent pour des raisons économiques ou à la recherche d'une protection le font à l'intérieur de leur propre pays

ou dans un pays voisin, avec l'espoir de revenir. Par ailleurs, les migrants internationaux en 2013 représentent 232 millions de personnes, soit plus de 3 % de la population mondiale. Parmi eux, seul un tiers s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé. 60% des migrations s'effectuent en effet entre pays de même niveau de développement (entre pays développés ou entre pays en développement).

(Chiffres : Programme des Nations Unies pour le développement, 2014)

La peur de « l'appel d'air », la lutte contre le terrorisme ou la lutte contre la traite d'êtres humains sont des thèmes utilisés de manière récurrente par les gouvernements pour légitimer le contrôle des frontières et une politique migratoire restrictive. Or, plus que la situation dans un État d'accueil, c'est le contexte économique, politique ou écologique des pays d'origine qui est la cause principale des migrations. La différence de développement entre le Nord et le Sud est notamment due aux politiques néo libérales facilitées par les pays du Nord ; le Fonds monétaire international, et la Banque mondiale (plans d'ajustement structurel et dette illégitime) ont en effet contribué à appauvrir les pays du Sud. La baisse constante de l'Aide Publique au Développement, en contradiction avec les engagements des États du Nord, maintient également ces inégalités.

[3] L'EUROPE ACCUEILLE DÉJÀ BEAUCOUP DE RÉFUGIÉS !



DES ENTRAVES POUR TROUVER REFUGE :
L'OBSTACLE DU VISA DE TRANSIT AÉROPORTUAIRE (VTA)

Dans un contexte de fermeture des consulats en Syrie, onze États européens, dont la France, ont imposé des visas de transit aéroportuaire pour les Syriens qui auraient à transiter par leur territoire pour rejoindre un autre État. Ces visas spécifiques sont rarement délivrés, et l'arrivée

[VRAI]

L'Union européenne a accueilli 570 800 nouvelles demandes d'asile en 2014 de personnes provenant notamment de Syrie, d'Afghanistan, du Kosovo, de

Serbie, d'Érythrée et d'Irak. Avec plus de 180 000 demandes d'asile déposées en 2014, l'Allemagne est le premier des pays industrialisés dans le monde receveur de demandes de protection, suivi par les États-Unis, la Turquie, la Suède, l'Italie et la France.

[FAUX]

Sur les 16,7 millions de personnes réfugiées dans le monde, quatre cinquième sont accueillis par les pays en développement.

La plupart d'entre elles vit en effet à côté des pays qu'elles ont fuis, dans l'espoir d'y retourner. En 2014 c'est le Pakistan qui accueillait le plus de personnes réfugiées au monde (1,6 millions enregistrées), suivi du Liban, de la Jordanie et de la Turquie. L'Afrique sub-saharienne accueille un quart des personnes réfugiées dans le monde. Ainsi, seulement 15 % des personnes réfugiées dans le monde sont accueillies dans le bloc constitué par l'Europe, les États-Unis, le Canada et l'Australie.

(Chiffres : HCR, 2013 et 2014 et Eurostat, 2014)

des ressortissants syriens par avion est donc rendue pratiquement impossible. Ces mesures contribuent notamment à empêcher délibérément la possibilité de demander une protection au moment du transit dans un aéroport international. C'est une violation du droit à demander l'asile.

**[4] SI LES PAYS
DU SUD ÉTAIENT
DÉVELOPPÉS,
LES GENS NE
PARTIRAIENT PAS**

[FAUX]

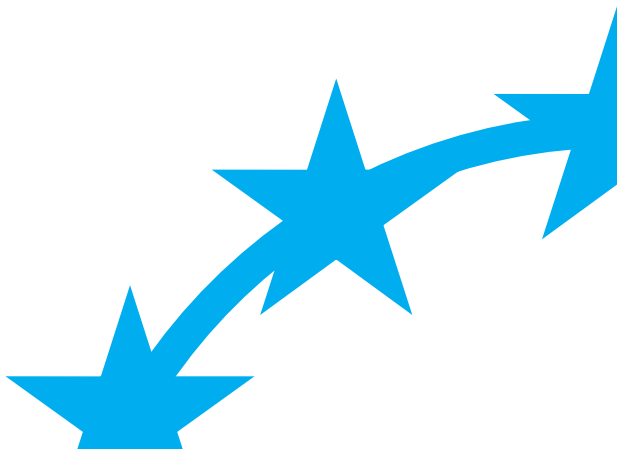
Les études démontrent que le développement occasionne, en premier lieu, des mouvements migratoires. En effet, une partie de la population,

plus aisée, peut mettre en place un projet migratoire. Ainsi, faire de l'aide au développement (APD) un moyen de « fixer » les populations découle d'une analyse erronée. Le développement est une fin en soi et doit être dégagé de tout lien avec les politiques migratoires. Certains pays et acteurs européens utilisent pourtant l'APD et donc des fonds dédiés au développement pour financer des actions de « lutte contre l'immigration ». C'est le cas notamment de la France, dans le cadre de l'accord de gestion dite « concertée » des flux migratoires signé avec le

Sénégal dans lequel apparaît explicitement un projet de modernisation de la police sénégalaise, financé par le Fond de Solidarité Prioritaire pour « la mise en place d'unités mobiles de patrouille sur le littoral ». Avec ces accords, la politique de coopération est détournée de ses objectifs pour répondre à ceux d'une politique migratoire répressive.



[5] L'UNION EUROPÉENNE NE FAIT QUE CONTRÔLER SES PROPRES FRONTIÈRES

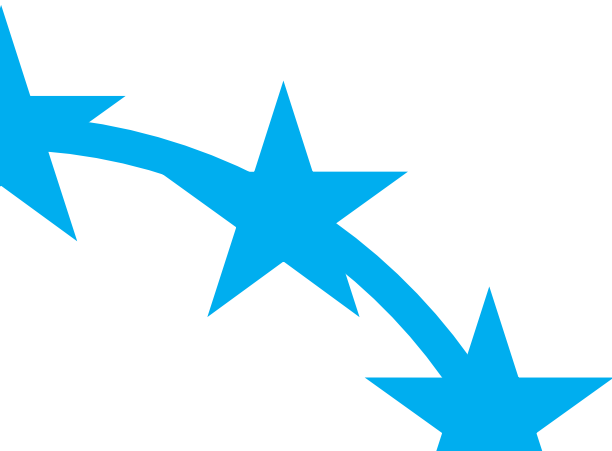


L'Union européenne a mis en place depuis plusieurs années ce qu'on appelle « l'externalisation ». Il s'agit de délocaliser les contrôles aux

[FAUX]


frontières et de sous-traiter la gestion des mouvements migratoires aux pays voisins de l'Union. Ainsi, des accords de réadmission sont signés avec les pays tiers pour que ceux-ci réadmettent leurs ressortissants expulsés d'Europe, mais aussi les ressortissants d'autres États qui auraient transité par leur sol avant d'être interpellés en Europe. Ces accords permettent donc le renvoi de personnes dans des pays dont elles ne sont pas originaires et avec lesquelles elles n'ont aucun lien.

De plus, l'Union européenne ne fait rien pour s'assurer que les personnes expulsées seront bien traitées à leur arrivée, alors qu'elles sont renvoyées dans des pays qui n'ont parfois pas de cadre juridique ou de tradition démocratique permettant d'assurer le respect des droits humains. Les politiques européennes ont donc un impact bien au-delà des frontières physiques de l'Union.





**[6] AVEC
LA CRISE
ÉCONOMIQUE,
L'UNION
EUROPÉENNE
ÉCONOMISE
L'ARGENT
PUBLIC**



L'agence Frontex est dotée d'un budget en constante augmentation depuis sa création : de 19 millions d'euros en 2006, avec un pic

[FAUX]

à 118 millions d'euros en 2011 pour renforcer la surveillance pendant les « Printemps arabes ». Le prévisionnel 2015 s'élève à 114 millions d'euros avec des promesses politiques de tripler le budget de certaines opérations. Si l'on ajoute à ces montants les participations des États membres en matériel et personnels, le budget de l'agence est bien plus élevé. Par exemple, en 2014, Frontex disposait de 132 véhicules terrestres, 53 hélicoptères, 328 navires, et 291 équipements portatifs : unités de radars mobiles, détecteurs de vision nocturne mobiles, détecteurs de battement cardiaque. De plus, cet usage de la technologie militaire aux frontières européennes est encouragé par les lobbys militaro-industriels.

(Chiffres : Frontex, 2014)

[7] LES POLITIQUES MIGRATOIRES ONT DES CONSÉQUENCES MORTELLLES

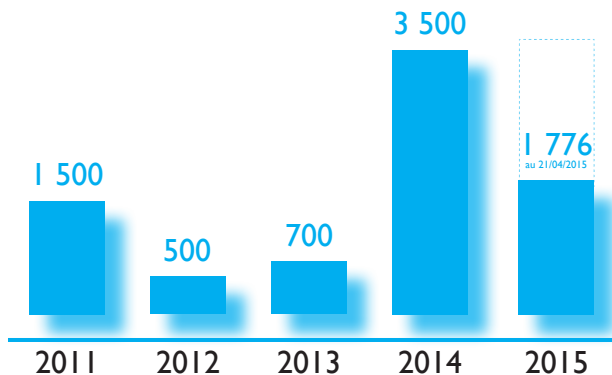
[VRAI]

Les politiques migratoires n'empêchent pas les gens qui le veulent de partir. Mais elles les poussent à prendre des voies de plus en plus dangereuses. La

construction de murs, le développement de moyens militaires pour le contrôle des frontières et la tentative de blocage des personnes migrantes avant même qu'elles aient quitté leur pays occasionnent chaque année des drames humains. Plus de 3 500 personnes se seraient noyées ou auraient disparu en tentant de traverser la Méditerranée en 2014. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) compte 1 776 morts ou disparus entre janvier et avril 2015. Ces personnes fuient en majorité des zones de conflit ou des pays où les droits sont bafoués (par ex. Érythrée, Syrie, Libye). Malgré tout, les États européens continuent de se fixer comme objectif principal d'empêcher les personnes d'accéder à leur territoire. Le sauvetage et la protection des personnes migrantes apparaissent plus comme des contraintes que comme des priorités d'action.

(Chiffres : HCR, 2014 et Migreurop, 2014)

NOMBRE DE MIGRANTS MORTS OU DISPARUS EN MER MÉDITERRANÉE (au 21 avril 2015)



Source: HCR/IOIM

**[8] PARTENARIATS
POUR
LA MOBILITÉ :
L'EUROPE
PROMEUT
UNE VÉRITABLE
MOBILITÉ
AVEC LES ÉTATS
DU SUD DE LA
MÉDITERRANÉE**



[FAUX]

En 2011, dans l'actualité encore récente du « Printemps arabe », l'UE a présenté sa nouvelle

« Approche Globale de la question des Migrations et de la Mobilité » qui devient le « cadre principal de la coopération instaurée entre l'UE et les pays méditerranéens ». La priorité est accordée au Maroc, à la Tunisie et à la Jordanie avec lesquels elle a signé des « partenariats pour la mobilité » en 2013 et 2014. Des négociations ont aussi été entamées avec l'Algérie, la Libye et l'Égypte.

Le contenu de la coopération proposée soulève de nombreuses questions en matière de droits fondamentaux et laisse craindre une aggravation de la situation des personnes migrantes. En échange d'éventuels assouplissements des formalités d'octroi des visas de court séjour ainsi que l'accès à des visas de travail selon les besoins des États de l'UE, la Commission européenne demande des engagements réels en matière de contrôle des migrants, de coopération avec Frontex et de réadmission des personnes en situation irrégulière dans l'UE, y compris les personnes apatrides.

**[9] FRONTEX
NE RENVOIE PAS
DANS DES PAYS
METTANT
EN DANGER
LA VIE
DES PERSONNES
EXPULSÉES**

[FAUX]

Le principe de non-refoulement, en droit international, interdit aux États de transférer une personne vers un endroit où elle aurait une crainte sérieuse

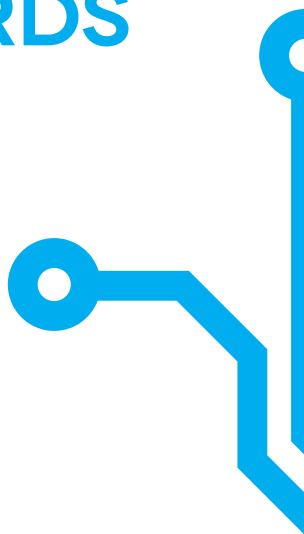
de persécution, ou de violations de ses droits fondamentaux. En 2014, l'UE a adopté un Règlement sur les interceptions maritimes dans le cadre des opérations Frontex. Le Règlement rappelle le principe de non-refoulement sans préciser comment véritablement le garantir – accès à un interprète, à un conseil juridique, droit à un recours effectif. Les modalités ne sont précisées que dans les plans opérationnels

de Frontex, mais ces documents ne sont pas publics.

Cette marge d'appréciation pour Frontex et les États membres pose problème surtout lors d'opérations en mer (où les migrants ne peuvent pas s'adresser à une association, un avocat ou un juge). Cela n'est pas conforme aux garanties procédurales qui doivent entourer le principe de non-refoulement.



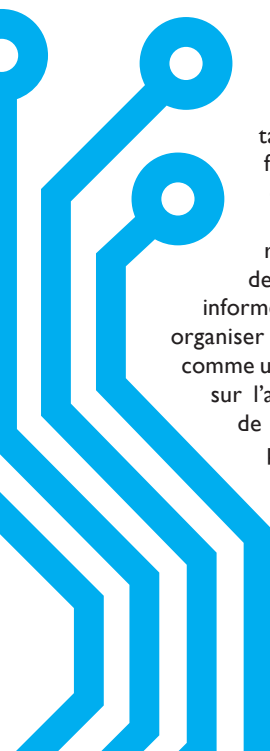
[10] LES PARLEMENTS CONTRÔLENT LES ACCORDS SIGNÉS PAR FRONTEX



[FAUX]

L'agence Frontex signe des accords de travail avec des pays non membres de l'Union européenne et des organisations internationales. Ces accords,

qualifiés de « techniques » pour éviter tout contrôle démocratique et indépendant, ne sont pas soumis au vote des parlements nationaux et régionaux comme le Parlement européen, alors même qu'ils ont un impact sur les droits des personnes en migration.



À ce jour, Frontex en a conclu avec 18 États, dont la Turquie, la Biélorussie et le Nigéria. Ces accords prévoient la participation de l'État de coopération à des opérations conjointes – vols de retour conjoints, opérations terrestres – en tant qu'observateur, pour la formation de gardes-frontières ou encore pour des activités d'échange d'information et d'analyse sur les mouvements migratoires. En parallèle, Frontex crée des réseaux « d'analyse de risque » pour collecter de l'information sur les routes migratoires, pour informer d'autres agences – Europol notamment – et organiser des opérations. La présentation de la migration comme une menace, mais aussi le manque de transparence sur l'activité de ces réseaux intensifient les craintes de potentielles violations des droits - données personnelles, discriminations envers certains « profils » de personnes.

[CAMPAGNE FRONTEXIT]

Frontexit est une campagne menée par des associations du Nord et du Sud de la Méditerranée à l'initiative du réseau Migreurop.

La campagne se propose d'informer, par un large travail de sensibilisation et de plaidoyer, la société civile et les institutions politiques (nationales et régionales) des pays d'Europe et d'Afrique concernés au sujet de l'opacité juridique qui entoure les activités de Frontex et de la menace que représente l'agence pour les droits fondamentaux des migrants.

A travers des actions d'investigation, de contentieux, de sensibilisation et d'interpellation politique, cette campagne a pour objectifs d'obtenir :

- la transparence sur les mandats, les responsabilités et les actions de Frontex;
- la suspension des activités de l'agence identifiées comme contraires aux droits humains;
- l'annulation du règlement créant l'agence Frontex, s'il est démontré que le mandat de l'agence est incompatible avec le respect des droits fondamentaux.

migreurop

ABCDS

جمعية بيس برانس للشهادة والتنمية والتضامن
Association Ben Trezen pour la Culture, le Développement et la Solidarité



AMDH



A.R.A.C.E.M.



CIRÈ

coordination et initiatives
pour réfugiés et étrangers



fidh

GADÉM

Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés



Justice Sans Frontières pour les Migrants et Migrantes
Justice Without Borders for Migrants
Justicia Sin Fronteras para los y las Migrantes



LA LIGUE



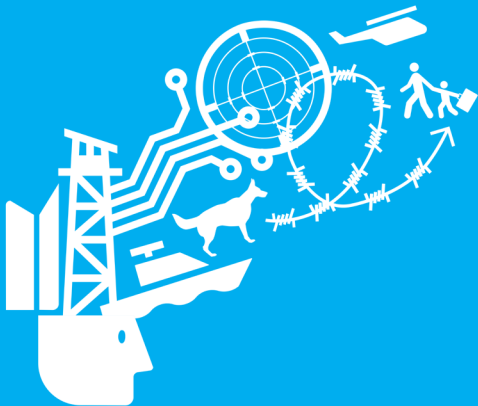
DES DROITS DE L'HOMME



ADVOCATEN | AVVOCATI | LAWYERS



ELFINO-INDOSTERRANEA HUMAN RIGHTS NETWORK
RESEAU EURO-MEDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان



PLUS D'INFOS SUR LA CAMPAGNE ET LE CALENDRIER DE SES ACTIVITÉS

WWW.FRONTEXIT.ORG

Ce projet est soutenu par le Programme Européen pour l'intégration et la migration (EPIM) - une initiative conjointe des fondations du réseau européen des fondations (NEF). La seule responsabilité du contenu incombe aux auteurs et peut ne pas refléter les positions d'EPIM et de NEF.

Epim
European Programme
for Integration
and Migration